



# Conseil de sécurité

Soixante-septième année

**6773<sup>e</sup>** séance

Jeudi 17 mai 2012, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Mehdiyev . . . . .	(Azerbaïdjan)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Sangqu
	Allemagne . . . . .	M. Eick
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	Colombie . . . . .	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M. Zhukov
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Le Fraper du Hellen
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Inde . . . . .	M. Kumar
	Maroc . . . . .	M. Bouchaara
	Pakistan . . . . .	M. Siddique
	Portugal . . . . .	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Togo . . . . .	M. Menan

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

12-34309 (F)



Merçi de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document [S/2012/327](#), qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2047 (2012).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 10.*